

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 28 mars 2024**

***Etaient présents*** : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaele SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme CARON a donné pouvoir à Mme SYLVAIN  
Mme EUSEBE a donné pouvoir à Mme WATERLOT  
Mme COUCHOT a donné pouvoir à M. LANTERI  
Mme BENICHOU a donné pouvoir à M. LACHAS

**Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté la séance en cours**

Mme JOSÉ a rejoint la séance à 20h32, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire, après avoir donné procuration à Mme DISANT  
M. BOULTAME a rejoint la séance à 20h33, à partir de la délibération relative à l'élection d'un adjoint au Maire  
M. DAOUDI a rejoint la séance à 21h10, à partir de la délibération relative à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, après avoir donné procuration à M. ROLLET puis a quitté la séance à 00h22 après le vote des subventions

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20240403-1-4-04-2024-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

***Madame Simone DUFAYET est désignée secrétaire de séance.***

## COMMUNE DE VAUREAL

### **DELIBERATION N° 1.4/04/2024**

*NOMENCLATURE ACTES :*

*5.3.1 Désignation de représentants au CCAS*

#### **OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, en charge de l'administration générale,**

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles R.123-8 à R.123-15 du code de la famille et de l'aide sociale relatifs à la composition du conseil d'administration des CCAS,

VU la délibération n° 1.3/06a/2020 en date du 10 juin 2020 portant composition du conseil d'administration du CCAS,

**CONSIDÉRANT** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est géré par un Conseil d'administration composé, outre le Maire qui est président de droit, à parité de conseillers municipaux et de personnes nommées par arrêté du Maire,

**CONSIDÉRANT** que, par délibération en date du 10 juin 2020, il a été procédé à l'élection des huit membres élus composant le conseil d'administration du CCAS,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Aziz BOUJDAG ayant démissionné le 15 février 2024 de son mandat de conseiller municipal, et que les listes présentées en 2020 pour l'élection des administrateurs ne comportent plus de candidats, il est nécessaire de procéder à nouveau à la désignation des membres du conseil d'administration,

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration du CCAS comprend 8 membres élus à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que les sièges sont répartis comme suit :

- Liste « Vauréal, partageons l'avenir » : 5 représentants
- Liste « Vauréal 2020, avec vous » : 1 représentant
- Liste « L'avenir de Vauréal avec vous » : 1 représentant
- Liste « Parti radical 95 » : 1 représentant

**CONSIDERANT** que la liste « Vauréal partageons l'avenir » propose 6 candidats : Monsieur Benjamin GABIRON, Madame Marie-Christine SYLVAIN, Monsieur Pascal PARENTY, Madame Josseline JASON, Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU et Madame Simone DUFAYET

**CONSIDERANT** que la liste « Vauréal 2020 avec vous » propose 2 candidats : Monsieur Jean-Christophe CONSTANTIN et Madame Jacqueline DISANT,

**CONSIDERANT** que les listes « L’avenir de Vauréal avec vous » et « Parti radical 95 » ne sont composées chacune que d’un seul conseiller municipal, respectivement M. Antoine MIGALE et Mme Patricia FIDI,

**CONSIDERANT** que les représentants du Conseil municipal doivent être élus, dans un délai de deux mois à compter de la démission du conseiller municipal, en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**CONSIDERANT** que l’élection doit être effectuée au scrutin secret,

**CONSIDERANT** que les résultats du vote se répartissent comme suit :

- Liste « Vauréal, partageons l’avenir » : 23 voix
- Liste « Vauréal 2020, avec vous » : 5 voix
- Liste « L’avenir de Vauréal avec vous » : 1 voix
- Liste « Parti radical 95 » : 1 voix
- 3 votes blancs

**APRÈS AVOIR ENTENDU L’EXPOSÉ DU RAPPORTEUR  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ AU SCRUTIN SECRET**

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE DESIGNER** les représentants suivants au sein du conseil d’administration du CCAS :

- |                                   |                           |
|-----------------------------------|---------------------------|
| <b>1. Benjamin GABIRON</b>        | <b>6. Antoine MIGALE</b>  |
| <b>2. Marie-Christine SYLVAIN</b> | <b>7. Patricia FIDI</b>   |
| <b>3. Pascal PARENTY</b>          | <b>8. Jean-Christophe</b> |
| <b>4. Josseline JASON</b>         | <b>CONSTANTIN</b>         |
| <b>5. Gaëlle SOULIER-SOTGIU</b>   |                           |

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l’exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

**Pour extrait conforme  
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal  
Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....

**Date de notification :**

.....

**Date de mise en ligne :**

.....



*La présente délibération pourra faire l’objet d’un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l’Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*